



**COMMUNE DE GIEZ**  
**Municipalité**

Aux citoyennes et citoyens de la Commune de Giez

Giez, le 03 novembre 2022

**L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas.**

---

Madame, Monsieur,

La situation politique actuelle en Europe entraîne une raréfaction des ressources, en particulier dans le secteur de l'énergie. La situation énergétique est tendue non seulement dans les pays voisins, mais aussi en Suisse.

Pour traverser l'hiver sans encombre, il est désormais crucial de **mettre un terme au gaspillage d'énergie dès maintenant**. La Confédération a émis des recommandations en la matière pour nous soutenir dans cette démarche. En tant que Municipalité, nous avons décidé de mettre en place les mesures suivantes:

- **Extinction de l'éclairage public dans l'entier du village de 23h00 à 05h00**  
**Dates : dès le 15 novembre 2022, pour une durée indéterminée.**

Nous précisons, que cette mesure sera appliquée plus tardivement dans le quartier « villas » en fin d'année 2022 ou tout début 2023, une fois les travaux de réfection de l'éclairage public terminés.

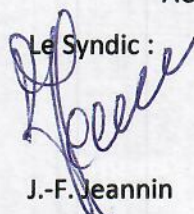
Nous vous conseillons d'appliquer également ces mesures et de réduire votre consommation d'énergie car le moindre geste peut faire une grande différence. Vous trouverez des recommandations simples et rapides à mettre en œuvre au dos de cette page.

Rendez-vous sur [stop-gaspillage.ch](http://stop-gaspillage.ch) pour obtenir de plus amples informations sur la marche à suivre et les potentiels d'économie d'énergie ainsi que sur la situation énergétique actuelle en Suisse.

Nous faisons actuellement face à de nouveaux défis. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et sommes convaincus qu'ensemble nous parviendrons à les relever.

Toute en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
J.-F. Jeannin



La Secrétaire :  
  
C. Pavid

*Recto-verso*